

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE  
LUNDI 6 JUILLET 2020 À 20h00.**

**Sont présent(e)s :**

Sur place	M. Georges Deschênes	Maire
Sur place	M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
Sur place	Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
En ligne	M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
Sur place	Mme Bianca Gagnon, conseillère :	siège n° : 6
Sur place	M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier	

**Sont absents :**

Sylvain Deschênes  
Serge Fournier

Les membres du Conseil forment quorum.

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h01, une personne assiste à la séance.

**Ordre du jour**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020
4. CONSEIL MUNICIPAL
- 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
- 6.2. Dépôt des états financiers juin 2020
- 6.3. Permanence de poste monsieur Frédérick Lee
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE  
Pas de point à traiter
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
- 8.1. Résultat d'ouverture de soumissions pour les matériaux granulaires
- 8.2. Paiement de facture à Constructions Jalbert Pelletier inc.
9. HYGIÈNE DU MILIEU
- 9.1. Auscultation du réseau d'eau potable
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1. Demande de bail emphytéotique du Festival Country-Western
- 10.2. Demande de financement au programme RECIM pour le projet de réfection du Centre Polyvalent
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 11.1. Approbation du plan d'intervention sur les terres publiques intramunicipales de Saint-Gabriel-de-Rimouski
- 11.2. Demande de dérogation mineure DM2020-01, 140 Rang Deschênes
- 11.3. Approbation du Procès-verbal de la séance du CCU du 29 juin 2020
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

- 13.1. \_\_\_\_\_  
13.2. \_\_\_\_\_  
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**20-07-117 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-07-118 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2020**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Ensemble du conseil :**

**M. Georges Deschênes Maire**

- A eut des rencontres avec différentes municipalités, dont Ste-Luce, pour regarder les possibilités pour constituer un regroupement en incendie;
- La MRC a accordé une subvention à un professionnel en plateforme transactionnel pour aider les entreprises Mitissienne;
- Relocalisation des bureaux de la MRC les travaux vont bon train;
- Possibilité vente pour non paiement de taxes à l'automne qui reste à définir;
- Les cadets de la police vont intervenir en prévention COVID.

**M. Étienne Lévesque, conseiller : siège n° : 2**

- Gestion matières résiduelles : il a reçu une formation sur les subventions et moyens d'amélioration; moins on envoie de matières résiduelles, plus notre subvention est grande;
- Tourisme : nous invite à visiter notre Québec;
- Biblio : une journée en juillet et une en août;
- OMH : il a siégé à sa première réunion.

**M. Stéphane Deschênes, conseiller : siège n° : 3**

- Suivi personnel : engagement du personnel de terrain de jeux;
- Eau potable : suivi Sept-Lacs pour éventuellement changer les canalisations d'eau potable;

**M. Guillaume Lavoie, conseiller : siège n° : 4**

**Mme Bianca Gagnon, conseillère : siège n° : 6**

- Loisirs : inscriptions record au camp de jour;
- Soccer : ça va bien.

## 5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

**MRC de La Mitis** : Nous fait parvenir les résolutions C.M. 20-06-127 et C.M. 20-06-128 pour deux demandes au programme PM 150 de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**Madame Marguerite Blais, ministre des Aînés et des Proches aidants** : Nous envoie notre accréditation comme Municipalité amie des Aînés;

**Société de l'assurance automobile** : informations sur les nouvelles dispositions de sécurité pour les véhicules à benne basculante;

**Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** : Nous confirme le paiement d'un montant de 2 718\$ pour la mesure financière de la péréquation;

**Commission de protection du Territoire agricole** : Nous envoie un erratum concernant la cartographie de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier lors d'une récente décision;

**Groupement Forestier Métis-Neigette inc.** : Transmission du plan annuel d'intervention forestière pour les travaux sylvicoles en 2020;

**Syndicat Canadien de la Fonction Publique section locale 1142** : Nous transmet la quittance signée dans le dossier de l'employé au matricule 06-0029;

**Municipalité de Saint-Luce** : Nous transmet la résolution 2020-06-187 portant sur la fermeture des comptoirs de la Caisse Desjardins;

**Madame Marie-Hélène Gagnon** : Nous transmet une plainte sur le bruit qu'elle doit subir à sa résidence.

### 20-07-119 6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT;

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 6 juillet 2020 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 6 juillet 2020 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement;

Chèques #23202 à 23260	39 028.76\$
Prélèvements #2660 à 2678	29 166.86\$
Salaire des élus (juin)	2 621.92\$
Salaire pompiers (17/05 au 20/06)	815.58\$
Salaire employés (17/05 au 20/06)	25 818.82\$
<b>Total</b>	<b>97 451.94\$</b>

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Guillaume Lavoie se joint à la réunion.

**20-07-120 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS JUIN 2020;**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 30 juin ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Bianca Gagnon

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-07-121 6.3 – PERMANENCE DE POSTE MONSIEUR FRÉDÉRIK LEE**

**ATTENDU** l'embauche le 14 janvier 2020 par la résolution #20-01-08 de monsieur Frédérick Lee à titre de directeur général de la municipalité;

**ATTENDU QUE** monsieur Lee a su répondre aux attentes liées à son poste;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie la permanence à monsieur Frédérick Lee à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-07-122 8.1 – RÉSULTAT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR LES MATÉRIAUX GRANULAIRES**

**ATTENDU** la demande de soumission pour des matériaux granulaires effectuée par la municipalité le 18 juin 2020;

**ATTENDU QUE** deux soumissions, en provenance de Les excavations Léon Chouinard et Fils Ltée et de Constructions Jalbert et Pelletier inc., ont été reçues le 6 juillet 2020 et que les résultats sont les suivants :

Matériel	Prix/tonne redevances incluses	
	Excavations Chouinard	Constructions Jalbert/Pelletier
Tonne métrique		
Pierre 0 1/2	15.84 \$	16.10 \$
Tuf étendu	14.24 \$	14.10 \$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie l'achat de pierre 0-1/2 à l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée au prix de 15.84\$/tonne métrique;

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie l'achat de tuf étendu sur les lieux de travaux à Constructions Jalbert Pelletier inc. au prix de 14.10\$ la tonne métrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-07-123 8.2 – PAIEMENT DE FACTURES À CONSTRUCTIONS JALBERT ET PELLETIER INC.**

Madame Bianca Gagnon se retire de la décision.

**ATTENDU** les travaux effectués dans le Rang du Nord-Ouest à la fin juin 2020;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture # 25262 à Constructions Jalbert et Pelletier inc. au montant de 10 951.37\$ taxes incluses pour les travaux effectués dans le Rang du Nord;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette facture soient imputés au compte #02-32000-529 (Entretien bouts de rang)

**20-07-124 9.1 – AUSCULTATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** le réseau de distribution de l'eau potable démontre une consommation anormale particulièrement en période de nuit;

**ATTENDU QUE** certaines sections du réseau sont en fin de vie utile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Deschênes,

D'accepter l'offre de la MRC de La Mitis pour l'auscultation du réseau d'eau potable au coût de 1 870\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-07-125 10.1 - DEMANDE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE DU FESTIVAL COUNTRY-WESTERN**

**ATTENDU QUE** le Festival Country-Western de Saint-Gabriel utilise un ring équin sis sur les terrains de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de bien délimiter les surfaces utilisées pour des fins d'assurances responsabilité;

**ATTENDU QUE** l'établissement d'un bail emphytéotique entre les deux organisations permettrait au Festival Country-Western de pouvoir demander des aides financières à différents paliers de gouvernement;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Bianca Gagnon,

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski mandate le directeur général, M. Frédérick Lee afin de débiter les démarches pour l'élaboration

d'un bail emphytéotique entre la municipalité et le Festival-Country pour l'utilisation d'une parcelle de terrain;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-07-126 10.2- DÉPÔT DE DEMANDE DE FINANCEMENT PROGRAMME RECIM-  
PROJET DE RÉNOVATION DU TOIT AU CENTRE POLYVALENT**

**ATTENDU** les problèmes d'écoulement du toit du Centre Polyvalent;

**ATTENDU QUE** le programme de Réfection et de Construction des infrastructures municipales (RéCim) offre une aide financière potentielle de 65% pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Étienne Lévesque

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demandera une aide financière auprès du programme RECIM pour la réfection du toit du Centre Polyvalent;

**QU'**elle mandate et autorise monsieur Frédérick Lee à signer les documents s'y rattachant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**20-07-127 11.1 APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION SUR LES TERRES  
PUBLIQUES INTRA-MUNICIPALES DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**ATTENDU QUE** le Groupement Forestier Métis-Neigette inc. a transmis à la municipalité le plan annuel d'intervention forestière pour les travaux sylvicoles à être réalisés en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bianca Gagnon

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski approuve le plan annuel d'intervention forestière pour les travaux sylvicoles à être réalisés en 2020 sur son territoire tel que préparé par le Groupement Forestier Métis-Neigette inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AJOURNEMENT**

Monsieur Stéphane Deschênes demande un ajournement de la séance, il est 20h30.

À 20h38, madame Bianca Gagnon propose à reprise de la séance.

**20-07-128 11.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2020-01, 140 RANG  
DESCHÊNES**

Demande de dérogation mineure numéro DM2020-01 déposée par madame Ginette Jalbert, propriétaire du 140, rang Deschênes, lot 4 986 881 du cadastre du Québec, matricule 5765-01-5432. La dérogation mineure est demandée afin de régulariser la marge de recul avant de la résidence, de régulariser la marge de recul arrière d'un bâtiment accessoire isolé (remise) et pour régulariser la marge de recul latéral d'un bâtiment accessoire isolé (garage), le tout tel qu'identifié au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Michel Asselin, arpenteur-géomètre, le 21 juin 2019 sous ses minutes 13 282.

Selon le dossier de propriété, un permis de construction a été délivré le 17 septembre 1992 sous le numéro 60-92, pour la construction de la résidence existante. Lors de la délivrance de ce permis, la marge de recul avant pour cette zone était établie à 7,6 m minimum. La marge de recul avant actuellement en vigueur dans la zone 21 AGF, zone de la propriété, est aussi établie à 7,6 m minimum. L'arpenteur-géomètre a relevé que la marge de recul avant de la résidence est de 3,55 m et 4,01 m, ce qui est non-conforme à la réglementation actuelle et antérieure.

Pour la remise, aucun permis de construction ne figure au dossier de propriété. L'article 7.5 du règlement de zonage 211-10 exige une marge de recul arrière minimale de 1,5 m pour un bâtiment accessoire isolé.

Pour le garage, aucun permis de construction ne figure au dossier de propriété. L'article 7.5 du règlement de zonage 211-10 exige une marge de recul latérale minimale de 1,5 m pour un bâtiment accessoire isolé.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL REÇOIT ET ANALYSE CETTE DEMANDE :**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure porte sur des dispositions du Règlement de zonage 211-10 pouvant faire l'objet d'une telle demande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du Règlement de zonage 211-10 a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur de ladite demande de dérogation, en obligeant le déplacement des trois bâtiments afin de les rendre conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation est jugée mineure dans le contexte;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme 210-10 de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la bonne foi du propriétaire est établie;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 29 juin 2020 et a transmis ses recommandations favorables au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a donné l'occasion à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucune observation ou opposition n'ont été reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Lavoie,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski accorde la dérogation mineure DM2020-01 telle que présentée, soit pour régulariser la marge de recul avant de la résidence, de régulariser la marge de recul arrière d'un bâtiment accessoire isolé (remise) et pour régulariser la marge de recul latéral d'un bâtiment accessoire isolé (garage), le tout tel qu'identifié au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Michel Asselin, arpenteur-géomètre, le 21 juin 2019 sous ses minutes 13 282.

**QUE** cette dérogation mineure s'applique au 140, rang Deschênes, lot 4 986 881 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-07-129 11.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CCU DU 29 JUIN 2020**

**ATTENDU** la remise du procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif en Urbanisme tenue le 29 juin 2020 pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Lévesque

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif en Urbanisme tenue le 29 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES**

**20-07-130 13.1- PRESCRIPTION SYLVICOLE SUR LES LOTS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**ATTENDU QUE** Groupement Forestier Métis-Neigette inc. propose d'effectuer des interventions sur les lots 4 986 537, 4 986 581 et 4 986 582 dont la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est propriétaire;

**ATTENDU QUE** la superficie d'intervention est de 16.5 hectares;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Lévesque

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la proposition de prescription sylvicole sur les lots 4 986 537, 4 986 581 et 4 986 582;

**QUE** monsieur Frédérick Lee directeur général soit mandaté pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-07-131 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Bianca Gagnon

**DE** lever l'assemblée il est 20h47

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédérick Lee  
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire